

Compte Rendu
SEANCE DU 22 mai 2017

Présents : Mmes MONGIE Martine, MAROT Nathalie, BERGAMASCO Myriam BROYART, Julie, SIMON Isabelle et Mrs OLIVER Bruno, DUCORNETZ François ZAGHET Francis.

Excusés : DURANTE Serge, SIOZARD Françoise.

Ordre du jour :

1. Compte rendu : approbation du PV de la dernière séance
2. Accessibilité :
 - a. le point sur le dossier
 - b. FDAEC : demande de subvention
3. Eclairage public : délibération pour transférer la compétence éclairage public au SDEEG
4. Participation au voyage scolaire de l'école de Pondaurat
5. Gestion du personnel :
 - a. Actualité statutaires (PPCR (*Parcours professionnels, carrières et rémunérations*), TPP (*Transfert Prime Points*)...)
 - b. Délibération concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en remplacement de l'IFTS.
6. Intercommunalité : Le point sur les différentes structures
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'observer une minute de silence en mémoire à Geoffroy De Roquefeuil décédé le 4 mai dernier.

Il souhaite conserver sa place autour de la table du conseil municipal jusqu'à la fin du mandat.

Il indique que la plantation d'un arbre sera réalisée en son honneur en fin d'année.

Mme Julie BROYART a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte, sous la présidence de monsieur le Maire, Francis ZAGHET.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Délibération concernant le droit de préemption urbain pour une maison située au lieu-dit Chantemerle.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil départemental concernant l'adhésion au réseau partenaire Biblio.Gironde
- Décision modificative N° 1

Les élus acceptent la modification de l'ordre du jour.

1. Compte rendu : approbation du PV de la dernière séance		Aucune remarque concernant le procès-verbal de la séance du 5 avril qui est approuvé à l'unanimité.
1. a - DPU : Abandon du droit de préemption lieu-dit le CHANTE MERLE « ZA 66 et ZA 120 »	<i>Le Conseil Municipal de la Commune de Pondaurat, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption que lui confère l'arrêté susvisé en ce qui concerne un immeuble situé à</i>	<u>Délibération N° D 2017-05-0016 adoptée à l'unanimité</u>

	<i>PONDAURAT (Gironde), 1 Chantemerle cadastré section ZA 60 et 120 pour une contenance de 25 a 47ca environ, appartenant à la personne ci-dessus désignée.</i>	
1. <i>b -Bibliothèque municipale : convention autorisant l'adhésion au réseau partenaire Biblio. Gironde</i>	<p>Le Département s'engage à Garantir des services (à titre gracieux) tels que le prêt de livres, les formations aux élus, personnels et bénévoles de la commune, les services de conseil et d'accompagnement dans le cadre de projets et faciliter l'accès à la bibliothèque.</p> <p>Soutenir financièrement des projets dans le cadre de critères fixés par le règlement d'intervention du Département.</p> <p>La Commune s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire fonctionner la bibliothèque - Prêter gratuitement les documents - Ouvrir 4 heures par semaine Constituer une équipe de personnes pour gérer et animer la bibliothèque (avec un responsable) - Mettre à jour les informations, renseigner le rapport annuel d'activité 	<u>Délibération N°</u> <u>D 2017-05-0017</u> <u>adoptée à</u> <u>l'unanimité</u>
2. Accessibilité :	<p><u>le point sur le dossier</u> <u>FDAEC</u> : demande de subvention pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et les installations ouvertes au public montant de la dépense 57 493 € HT</p> <p><u>Financement :</u> <u>DETR</u> : 18 585.00 € <u>FDAEC</u> : 12 349 .00 €</p>	<u>Délibération N°</u> <u>D 2017-05-0018</u> <u>adoptée à</u> <u>l'unanimité</u>
3. Eclairage public : délibération pour transférer la compétence éclairage public au SDEEG	<p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1^{er} juin 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental, - comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, - maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public, - valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public, - exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public. 	<u>Délibération N°</u> <u>D 2017-05-0019</u> <u>adoptée à</u> <u>l'unanimité</u>

<p>4. Participation au voyage scolaire de l'école de Pondaurat</p>	<p>Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'école de Pondaurat organise un séjour scolaire à Villandraut et Bazas dans le cadre du projet d'école des classes de cp/ce1 et ce1/ce2. 11 élèves habitant la commune de Pondaurat sont concernés. Afin de diminuer la participation des familles, l'équipe éducative demande une participation exceptionnelle aux communes concernées.</p> <p>Après débat, le conseil municipal autorise le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à la coopérative scolaire de l'école de Pondaurat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.</p>	<p>Délibération N° D 2017-05-0021 adoptée à l'unanimité</p>																																																																												
<p>4. B – Décision modificative n°1</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Dépenses</td> </tr> <tr> <td style="width: 5%;">D</td> <td style="width: 15%;">615221</td> <td style="width: 60%;">Entretien et réparations bâtiments publics</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">1 380.00 €</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>6574</td> <td>Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</td> <td style="text-align: right;">775.00 €</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>6281</td> <td>Concours divers (cotisations...)</td> <td style="text-align: right;">250.00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">2 405.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Recettes</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>74121</td> <td>Dotation de solidarité rurale</td> <td style="text-align: right;">2 967.00 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>7411</td> <td>Dotation forfaitaire</td> <td style="text-align: right;">- 864.00 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>74127</td> <td>Dotation nationale de péréquation</td> <td style="text-align: right;">302.00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">2 405.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Recettes</td> <td>Opération</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>1321</td> <td>Etat</td> <td style="text-align: right;">76 80.40 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>1322</td> <td>région</td> <td style="text-align: right;">76 - 75.26 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>1323</td> <td>Conseil general</td> <td style="text-align: right;">66 2 049.00 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>1321</td> <td>Etat</td> <td style="text-align: right;">66 - 5.00 €</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>1641</td> <td>Emprunts en euros</td> <td style="text-align: right;">- 2 049.14 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">- €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Délibération N° D 2017-05-0021b adoptée à l'unanimité</p>		Fonctionnement				Dépenses				D	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 380.00 €	D	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	775.00 €	D	6281	Concours divers (cotisations...)	250.00 €			Total	2 405.00 €	Recettes				R	74121	Dotation de solidarité rurale	2 967.00 €	R	7411	Dotation forfaitaire	- 864.00 €	R	74127	Dotation nationale de péréquation	302.00 €			Total	2 405.00 €	Investissement				Recettes		Opération		R	1321	Etat	76 80.40 €	R	1322	région	76 - 75.26 €	R	1323	Conseil general	66 2 049.00 €	R	1321	Etat	66 - 5.00 €	R	1641	Emprunts en euros	- 2 049.14 €			Total	- €
Fonctionnement																																																																														
Dépenses																																																																														
D	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 380.00 €																																																																											
D	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	775.00 €																																																																											
D	6281	Concours divers (cotisations...)	250.00 €																																																																											
		Total	2 405.00 €																																																																											
Recettes																																																																														
R	74121	Dotation de solidarité rurale	2 967.00 €																																																																											
R	7411	Dotation forfaitaire	- 864.00 €																																																																											
R	74127	Dotation nationale de péréquation	302.00 €																																																																											
		Total	2 405.00 €																																																																											
Investissement																																																																														
Recettes		Opération																																																																												
R	1321	Etat	76 80.40 €																																																																											
R	1322	région	76 - 75.26 €																																																																											
R	1323	Conseil general	66 2 049.00 €																																																																											
R	1321	Etat	66 - 5.00 €																																																																											
R	1641	Emprunts en euros	- 2 049.14 €																																																																											
		Total	- €																																																																											
<p>5. Gestion du personnel :</p>	<p>a. Actualité statutaires (PPCR (<i>Parcours professionnels, carrières et rémunérations</i>), TPP (<i>Transfert Prime Points</i>)...)</p> <p>b. Délibération concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en remplacement de l'IFTS.</p>	<p>Délibération N° D 2017-05-0022 adoptée à l'unanimité</p>																																																																												
<p>6. Intercommunalité : Le point sur les différentes structures</p>	<p>a. <u>Communauté de communes du réolais en Sud Gironde :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Taux 2017</u> : pas de modification / 2016 ✓ <u>Bâtiments</u> : ✓ <u>PLUi</u> : le diagnostic agricole et forestier est en cours de réalisation. Le cabinet d'étude en charge de ce dossier n'est pas encore désigné. 																																																																													

	<p>Un appel aux personnes qui souhaitent participer à ce travail a été fait via le bulletin municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Zones d'activité :</u> ✓ <u>Recrutement d'un DRH :</u> le recrutement est en cours <p>b. <u>Syndicat des Eaux :</u></p> <p>c. <u>SIRP PONBARTIGNAC :</u></p>	
<p>7. Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion Publique : le mardi 13 juin à 20h30. ✓ Hommage à Geoffroy De ROQUEFEUIL dans le bulletin municipal ✓ Terrain de la Famille De Veyrines : Monsieur le Maire va demander à la famille De Veyrines la possibilité d'acheter le terrain situé en contrebas de la maison afin de créer un espace de loisirs (aire de pique-nique, possibilité de s'y garer lors des cérémonies religieuses ✓ Rencontre : <ul style="list-style-type: none"> . Les infirmières du cabinet exerçant dans le bourg de la commune . Gironde Habitat . Mr Zollet Daniel ✓ Réunion : société Anthea. ✓ Permanences électorales 	

La séance est levée à minuit.

VU pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB. A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL a été rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

Pour expédition conforme
Signature



